



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

456, ch. de la Grande-Côte

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **456, ch. de la Grande-Côte** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le **lundi 23 janvier 2023, à 18 h.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse greffe@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 23 janvier 2023 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le Service permis et inspections, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500 poste 1238.

FAIT À ROSEMÈRE CE 11 JANVIER 2023.

MARILYN VIGNEAULT, INSPECTRICE EN BÂTIMENT
SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS